

## **Les Mariages précoces et forcés au Cameroun : État de la question et mise en perspective**

### **1/- Mise en situation**

En référence à la Décennie de la Femme Africaine (2010-2020), l'Union Africaine (UA) a souhaité faire de l'année 2015 l'« *Année de l'Autonomisation des Femmes et du Développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063* ». L'Agenda 2063 reflète la vision de l'Union Africaine en déclarant la volonté « de bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale. Les aspirations et les objectifs stratégiques de l'Agenda soulignent l'importance d'une Afrique en paix et en sécurité, qui prend en compte les contributions des jeunes et des femmes dans l'actualisation du concept « *L'Afrique que nous voulons* » ». L'Agenda 2063 est donc une opportunité pour réaffirmer la position africaine sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. Comme bien d'autres pays de l'Afrique subsaharienne, le Cameroun est concerné par cette question, et plus particulièrement par la dimension relative aux violences à l'égard des femmes générées par des situations de mariages précoces et forcés. En effet, bien qu'ayant une origine socioculturelle, cette pratique s'avère néfaste et préjudiciable pour l'épanouissement socio-économique et psychologique de la jeune fille. Afin d'apporter sa contribution à l'année de l'Autonomisation des Femmes et du Développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063, qui coïncide d'ailleurs avec le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing, l'Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (ALVF) au Cameroun a commandité une importante étude qui a mobilisée plusieurs acteurs de la société civile afin de comprendre comment le phénomène de mariages forcés et précoces se représente au Cameroun en 2014. L'étude se présente comme une contribution pour aider le gouvernement camerounais à mettre en place des politiques efficaces pour renforcer ses engagements vis-à-vis des droits des femmes camerounaises et leur autonomisation, ainsi qu'envers le principe de l'égalité de genre.

La présente étude a été réalisée sur l'étendue du territoire camerounais tant en zones urbaines qu'en zones rurales. Elle a mobilisé 2450 ménages dans les dix régions du Cameroun. La collecte des données s'est faite à travers une enquête quantitative (questionnaire-ménage) et qualitative via des interviews semi-directifs (365), des focus groupes, la recherche documentaire sur des cas pratiques de mariages précoces observés dans les dix régions du territoire camerounais. L'étude réalisée permet de mieux appréhender le phénomène des mariages précoces et forcés au Cameroun, en apportant des éclaircissements sur son ampleur, ses causes et origines, sur les types de mariages précoces et forcés, ainsi que sur les principaux acteurs à mobiliser pour

faire évoluer la situation actuelle. Cette recherche se présente comme un état de lieux exhaustif des pratiques de mariages précoces et forcés au Cameroun, débouchant sur la formulation de stratégies pour diminuer l'ampleur du phénomène. L'étude s'articule autour de quatre principales hypothèses :

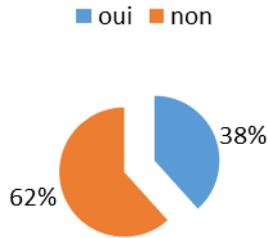
- *Les mariages précoces et forcés peuvent être observés dans toutes les dix régions de la société camerounaise (H1).*
- *Les normes traditionnelles et religieuses encouragent la pratique des mariages précoces et forcés(H2).*
- *Le non-respect des textes juridiques internationaux et nationaux par les acteurs perpétue la pratique des mariages précoces et forcés (H3).*
- *Les filles et femmes des familles démunies sont les plus exposées aux mariages précoces et forcés (H4).*

L'analyse des données issues de cette investigation révèle que 62% des enquêtés ont été confrontés au moins une fois directement ou indirectement à ce fléau. Les résultats de notre étude démontrent que la cause principale de ce fléau est d'origine socioculturelle (poids de la tradition) ; elle est à l'origine de 41% des cas, largement au dessus des autres causes, à savoir : la cause économique (31%%), le non respect de la loi (16%) et les considérations magico-religieuses (11%). Les principaux instigateurs sont les pourvoyeurs des besoins, communément considérés comme chefs de familles, ils dominent à 65% le processus du mariage précoce et forcé. 70% des cas de mariages précoces et forcés ont portés sur des filles âgées de 13-15 ans, ce qui en fait la catégorie la plus touchée. L'objectif de cette recherche est de fournir des informations quantitatives et qualitatives fiables à partir desquelles l'ALVF et ses partenaires vont développer des stratégies et des actions pour combattre les mariages précoces et forcés au Cameroun.

## **2/- Résultats**

### **2.1- Ampleur des mariages précoces et forcés au Cameroun**

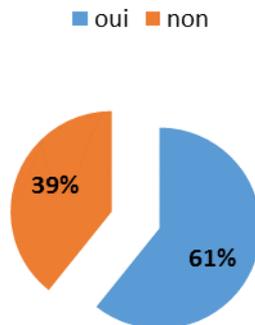
L'analyse des données issues de cette investigation révèle que près de 62% de la population camerounaise aurait été touchée au moins une fois directement ou indirectement par les mariages précoces et forcés (il s'agit des victimes, des proches des victimes, des pères et des mères des victimes). En outre, à des proportions certes différentes, le phénomène est répandu dans l'ensemble des dix régions du Cameroun. Les régions septentrionales du Cameroun dans leur ensemble (Extrême Nord, Nord et Adamaoua), sont les plus touchées. Elles enregistrent près de 45% (il y a plusieurs modalités proposées, le 2% représentent les modalités très faibles) des cas de mariages forcés et précoces au Cameroun. Les données de la recherche montrent très bien que le Cameroun, comme plusieurs autres pays de l'Afrique subsaharienne, n'est donc pas à l'abri des pratiques de mariages précoces et forcés des jeunes filles.



**Figure 1 : ampleur du phénomène**

## 2.2. Niveau de connaissance des populations sur les mariages précoces et forcés

Concernant le niveau de connaissance des populations sur les mariages précoces et forcés, 61% des enquêtés déclarent savoir ce qu'est-ce phénomène, et affirment être au courant qu'il est interdit. Toutefois, la connaissance de ce phénomène ne signifie pas qu'il y ait une connaissance approfondie des textes juridiques nationaux y afférents. Les personnes interrogées donnent l'impression de mieux connaître les normes traditionnelles et religieuses qui tendent à légitimer les mariages précoces et forcés que les textes juridiques nationaux qui se proposent d'endiguer le phénomène.

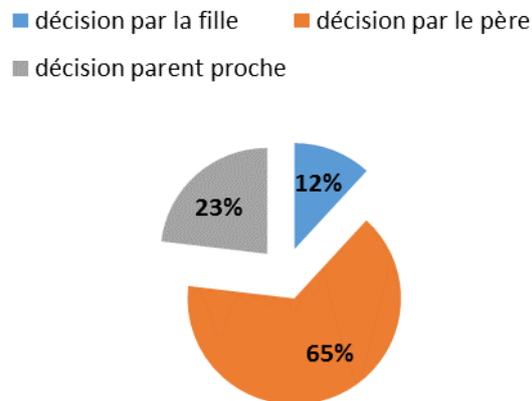


**Figure 2 : connaissance du phénomène**

## 2.3. Les acteurs clés des mariages précoces et forcés

La décision d'envoyer la fille en mariage précoce provient à 65% des pères et 23% des parents proches. Près de 90% des mariages précoces et forcés adviennent sans que ne soit sollicité à aucun moment le consentement de la fille. Les traditions des communautés culturelles camerounaises accordent un rôle important au père en tant que chef de famille. Il peut influencer de plusieurs manières les décisions de mariage. L'étude montre que les pères utilisent les traditions (respect du père), le chantage affectif, la contrainte physique, la violence, l'enlèvement, la séquestration et la

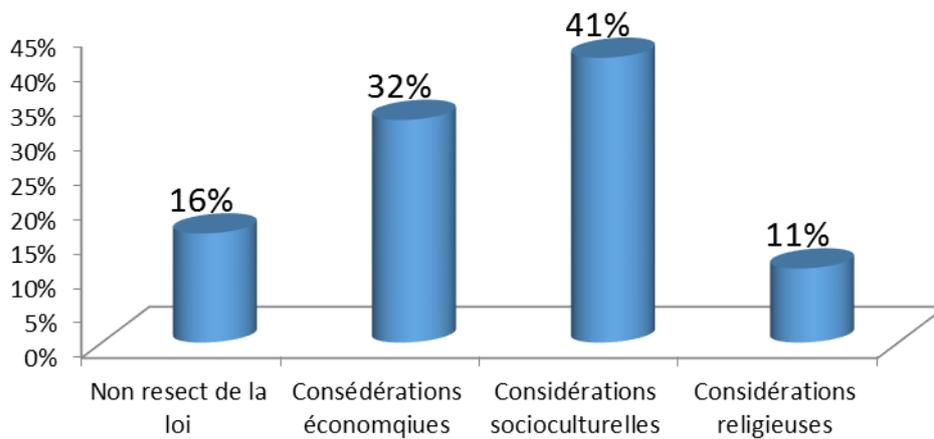
confiscation des biens, pour contraindre leur fille à accepter un mariage précoce et forcé.



**Figure 3 : acteurs qui décident le mariage précoce et forcé**

#### **2.4. Les principales causes des mariages précoces et forcés au Cameroun**

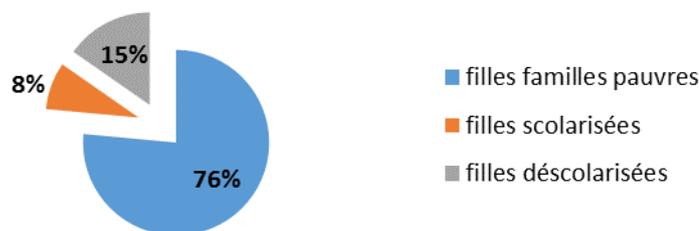
Il émerge de notre enquête que dans la réalité camerounaise, la cause principale des mariages précoces et forcés est d'origine socioculturelle (41%) et directement liée à l'influence des traditions ancestrales. Dans toutes les régions camerounaises, il existe des pratiques traditionnelles qui légitiment le mariage précoce et forcé. En deuxième position (31%), ce serait l'impératif économique qui serait à l'origine de la décision d'orchestrer un mariage forcé, en ce sens que les parents de la jeune fille attendent en retour un gain d'argent qui leur permettra de subvenir aux besoins de la famille. Cette cause concerne surtout les familles pauvres où effectivement une jeune fille jeune est considérée comme un fardeau économique et son mariage comme un instrument indispensable de survie pour la famille. La troisième cause des mariages précoces et forcés au Cameroun est à rechercher dans la méconnaissance et le non-respect de la loi (16%), et enfin dans les considérations religieuses (11%) (Les parents se justifient grâce à des interprétations coraniques, or les considérations socioculturelles sont les arguments traditionnels et ethno-anthropologiques notamment avec l'Islam.



**Figure 4 : les causes principales des mariages précoces et forcés**

### 2.5 Types de personnes touchées

60% des cas de mariages précoces et forcés ont engagé des filles âgées de 13-15 ans, ce qui en fait la catégorie la plus touchée. Il a aussi été constaté que ce sont les filles pauvres (76%) et déscolarisées (15%) qui sont les plus touchées par ce phénomène.



**Figure 5: types de filles touchées selon les leaders religieux**

### 2.6 Perception des personnes ressources (leaders religieux, sectoriels, officiers de polices judiciaires, administration) enquêtées sur les mariages précoces et forcés

15% des répondants pensent que les mariages précoces et forcés sont un moyen de protection des jeunes filles. Les données collectées lors des entretiens montrent bien que :

- dans certaines familles musulmanes et traditionnelles, le mariage est un acte sacré qui protège la jeune fille contre les avortements et les grossesses non désirées.
- dans certaines communautés culturelles camerounaises, le mariage est une réussite sociale pour une fille. La fille qui n'a pas de mari est très mal perçue dans la société : elle est considérée comme une prostituée, une fille stérile ou une sorcière.

- dans la plupart des communautés culturelles de l'Adamaoua, du Nord et Extrême Nord du Cameroun, le mariage est un acte qui honore toute la grande famille de la fille. Dans les familles musulmanes de ces régions, le mariage d'une fille est souvent organisé par les parents de la fille, qui achètent des cadeaux et des équipements pour la nouvelle chambre de la mariée. Le jour du mariage, notamment chez les peuls, la famille doit démontrer la virginité de la jeune fille. Si tel est le cas, la belle-famille donnera beaucoup de cadeaux.

## **2.7 - La dénonciation des mariages précoces et forcés**

Il résulte de la recherche que de manière générale le taux de dénonciation des mariages précoces et forcés au Cameroun reste assez bas. Dans certaines régions, il existe des brigades de dénonciations qui agissent mais la faible collaboration des victimes ne leur permet pas de couvrir un nombre significatif de cas. Certains acteurs de la société civile comme les enseignants, les mères et les agents de santé devraient contribuer à dénoncer les mariages précoces et forcés. Mais malheureusement tel n'est pas le cas au stade actuel. Signalons toutefois l'expérience de l'association ALVF. Elle est en train de mettre en place un vaste réseau national de brigades de dénonciations et des centres vie de femme. Cette même organisation constitue une structure efficace de dénonciation, de suivi et d'accompagnement des victimes des mariages précoces et forcés. Signalons ici que dans les régions du Nord, de l'Extrême Nord et de l'Adamaoua, les chefs traditionnels et les leaders religieux islamiques sont pour la plupart, un obstacle à la lutte contre les mariages précoces et forcés. Un travail important de sensibilisation sur le plan national mérite donc d'être effectué.

## **2.8 Les conséquences des mariages précoces et forcés**

Les mariages précoces et forcés ont des conséquences importantes dans la société camerounaise. La recherche réalisée montre que plusieurs jeunes filles mariées précocement restent pauvres, vivent dans la promiscuité, subissent des violences sans savoir comment se défendre, s'orientent vers l'alcoolisme, la prostitution, abandonnent leur foyer. Les personnes interrogées dans les entretiens soulignent par des témoignages sensibles, comment les mariages précoces et forcés ont conduit à l'arrêt brutal de leurs études qui se déroulaient parfois dans de bonnes conditions, et que cette situation a été pour elles, un véritable frein à leur épanouissement. Des témoignages des personnes interrogées, il résulte que les mariages précoces et forcés rendent les jeunes filles vulnérables, angoissées et peu confiantes. Elles sont incapables de se promouvoir dans la vie courante et sont peu actives dans la vie socioculturelle. Elles ont peur de se mettre en exergue et n'ont pas d'autonomie personnelle. Elles s'exposent particulièrement aux individus violents, à d'autres formes de violence car leur capacité de défense est réduite à cause de l'ignorance et de la peur qu'elles développent elles-mêmes. Elles sont exposées au traumatisme sexuel, aux viols. Les insultes et les blessures sont aussi assez importantes et

récurrentes dans l'Extrême Nord, le Centre et l'Ouest du Cameroun. A travers leurs témoignages, plusieurs jeunes filles mères ont fait état de complications lors de l'accouchement, de malformations des enfants, de lésions cérébrales. Certaines jeunes filles mères disent avoir désormais peur des rapports sexuels. D'autres racontent être aujourd'hui séropositives ou porteuses d'une MST à cause du mariage précoce et forcé. Certaines jeunes filles mères font émerger une importante surcharge émotionnelle se déclinant par la tristesse, l'anxiété, le pessimisme, le dégoût de la vie, l'abattement, la baisse constante de l'estime de soi pouvant conduire certains à des tentatives de suicide. Comme on peut bien le constater, les mariages précoces et forcés produisent auprès de ces jeunes filles mères innocentes, une image sociale dévalorisée qui conduit à la dépression, à l'isolement, aux troubles mentaux, aux divorces.

## **2.9 - Recommandations pour lutter efficacement contre les mariages précoces et forcés au Cameroun**

Les résultats de notre recherche nous ont amené à faire des propositions concrètes de solutions à mettre en place pour lutter efficacement contre ce fléau au Cameroun.

### **a- Amélioration du cadre juridique**

Le cadre juridique actuel n'est pas adéquat pour lutter contre les mariages précoces et forcés. Le fait que le projet de code de la famille et de l'enfant initié depuis 1997 n'ait pas encore été traduit en instrument juridique montre très bien qu'il est difficile dans le contexte camerounais actuel d'améliorer la législation visant à combattre les mariages précoces et forcés. Il est important que des lois spécifiques sur les droits des enfants et sur le mariage précoce et forcé soient adoptées au Cameroun. Sans l'engagement formel du législateur camerounais, il sera très difficile de faire face à ce fléau avec efficacité.

### **b- Mobilisation des autorités traditionnelles et religieuses**

Le mariage précoce et forcé a ses racines non seulement dans les profondeurs des us et coutumes des communautés culturelles camerounaises mais aussi dans une certaine interprétation de l'Islam. Une concertation permanente entre les organisations de lutte contre ce fléau, les services étatiques et les autorités traditionnelles et religieuses doit urgemment être mise en place. Disposer d'une table de concertation mobilisant tous ces acteurs constitue une valeur ajoutée dans la lutte contre les mariages précoces et forcés au Cameroun.

### **c- Appui à la scolarisation systématique de la jeune fille camerounaise**

Il faut encourager l'éducation de la jeune fille, et de préférence, l'éducation des filles vivant dans l'extrême pauvreté. Les résultats des enquêtes montrent bien que les filles les plus exposées à ce fléau se recrutent pour l'essentiel parmi les plus pauvres, les analphabètes ou encore parmi celle qui sont déscolarisées. Il faut pour cela mettre en place des mesures fortes à faveur des jeunes filles camerounaises telles les bourses d'étude, les bourses d'excellence, l'accès gratuit à l'éducation dans le primaire et le

secondaire, les aides à l'insertion professionnelle. Une discrimination positive vis-à-vis des jeunes filles camerounaises est donc à promouvoir par l'Etat. Elle doit stimuler les parents à investir dans l'éducation de leurs filles.

**d- Mise en place d'un service de veille nationale sur la lutte contre les mariages précoces et forcés**

Il est important de disposer d'une veille juridique nationale spécialisée dans le droit des enfants et notamment sur les mariages précoces et forcés. Elle aurait pour mission de collecter les informations sur les droits des enfants et sur le mariage précoce et forcé, de les diffuser offrant ainsi à ceux qui travaillent dans le domaine et aux médias, des informations fiables dans l'optique d'une sensibilisation une efficace. Il s'agirait d'une veille mensuelle qui commenterait et analyserait les principales décisions de justice, les récits de vie de jeunes filles victimes des mariages forcés, ainsi que les expériences d'accompagnement aux victimes des mariages précoces et forcés par les associations et l'Etat. Cette veille rendrait aussi compte de ce qui se passe dans d'autres pays africains dans le domaine. Elle s'adresserait principalement aux enseignants, médias, décideurs de la fonction publique et associations s'occupant de ce fléau, mais également à toute personne souhaitant disposer d'une information mise à jour sur les mariages précoces et forcés.

**e- Mise en place des politiques spécifiques d'appui à la réinsertion culturelle, sociale et économique des jeunes filles victimes des mariages précoces et forcés**

Les résultats de notre étude montrent que jusqu'ici, au Cameroun, les victimes des mariages précoces et forcés sont abandonnées à elles-mêmes ou alors à leurs douleurs, à leur ignorance, sans aucun suivi et soutien. Il est pour cela important que chaque ville camerounaise, puisse avoir des structures d'appui à la santé et à la prise en charge psychologique des filles victimes des mariages précoces et forcés. Ces structures devraient aussi s'occuper de la réinsertion culturelle, sociale, et économique des jeunes filles victimes des mariages précoces et forcés.

**f- Plate-forme des organisations de lutte contre le fléau du mariage précoce et forcé**

Les résultats de notre étude montrent que très peu d'organisations étatiques et non étatiques s'occupent actuellement de la question des mariages précoces et forcés. L'étude montre bien que l'Etat n'encourage pas la professionnalisation de son personnel encore moins des associations à but non lucratif dans la lutte contre les mariages précoces et forcés. En outre, il manque de synergie entre les rares organisations de la société civile qui s'intéressent à la question. Or sans une mutualisation des compétences et savoir-faire et en absence d'une mise en réseau des acteurs et d'un encouragement des organisations de la société civile à s'intéresser de la question, il sera très difficile pour le Cameroun de lutter efficacement contre ce fléau.

**g- Intégrer les mariages précoces et forcés dans les programmes d'éducation civique et de géographie, dans l'enseignement de base et secondaire.**

L'implication des professionnels de l'éducation de base et du secondaire est un gage pour le succès des luttes contre le fléau du mariage précoce et forcé. Pour ce faire, un plaidoyer à la faveur d'un programme scolaire qui sensibilise sur les lois se rapportant au mariage et sur les dangers et risques du fléau des mariages précoces et forcés, est indispensable. Quelques thèmes pourraient être développés dans les enseignements : les dangers et risques pourraient, l'éducation globale à la sexualité, la parenté responsable, les facteurs de lutte contre les violences sexuelles et la santé de reproduction. L'école camerounaise est alors appelée à s'investir pour lutter contre ce fléau à travers la revue des programmes scolaires, l'insertion de cette problématique dans la formation initiale et continue des enseignants, l'organisation permanente des causeries éducatives sur la question en milieu scolaire.

**h- Campagne nationale de sensibilisation sur les mariages forcés**

Il est nécessaire d'organiser une campagne nationale de sensibilisation sur les mariages précoces et forcés en utilisant toutes les typologies de médias dans le but d'éveiller les consciences sur ce problème. La sensibilisation à mettre en place doit se traduire par des émissions radiophoniques et télévisées sur la question, par des spots publicitaires, des affiches, des rencontres porte à porte de sensibilisation des leaders traditionnels, chefs religieux, familles, parents et jeunes filles.

**En conclusion**, on peut dire que le phénomène des mariages précoces et forcés est une réalité au Cameroun. Elle doit être considérée comme une pratique néfaste grave qui détruit la vie de la jeune fille camerounaise. Les mariages précoces et forcés ont de nombreuses conséquences sur la santé de la jeune fille camerounaise. Il faut agir à travers des solutions fortes, permettant d'assurer un avenir meilleur aux jeunes filles camerounaises.